

Bulletin Municipal N° 10 de Juillet 2025



Chères habitantes, chers habitants,

Comme chaque semestre, c'est avec plaisir que je vous adresse ces quelques lignes en ouverture de notre bulletin municipal.

Ce rendez-vous est l'occasion de faire le point ensemble, sur la vie de notre commune, les projets réalisés et ceux à venir.

Notre équipe municipale est mobilisée pour répondre au mieux à vos attentes et renforcer les liens entre générations.

Ce bulletin vous offre un panorama complet de l'actualité communale ; vous y trouverez entre autres les points clés du budget de 2025.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie de nos hameaux : agents communaux, bénévoles associatifs et bien sûr vous, citoyens engagés.

Je vous souhaite de passer un bel été. Bonne lecture à toutes et à tous !

Agnès.

INFOS PRATIQUES :

Mairie :

Ouverture au Public : Lundi de 9 h à 12 h – Vendredi de 15 h 30 à 18 h

Adresse postale : 5, Allée des Tilleuls
15500 – VIEILLESPESSÉ
04 71 73 14 69

Mail : mairiedevieillespesse@orange.fr

Adresse du Site officiel de Vieillespesse : www.vieillespesse.fr

Numéros de téléphone en cas de nécessité :

Agnès AMARGER 07 86 60 12 01

Pascal CHAUVEL 06 86 71 88 64

Jacqueline SOULIER 06 87 11 52 71

SYNDICAT des Eaux de la Margeride Nord :

Service technique 06 30 05 04 88

Service administratif 04 71 73 16 04

Numéros utiles :	POMPIERS	18	SAMU	15
	POLICE SECOURS	17	Appel URGENCE	112

Dynamisons notre département :

Pour la première fois depuis plus d'un siècle le Cantal a gagné des habitants. Afin de consolider cette progression le conseil départemental propose de pouvoir orienter les résidences secondaires vers une utilisation touristique, lorsque celles-ci restent vacantes.

Pour adhérer à cette démarche, vous pouvez vous adresser à :

DAUDÉ Hélène au 06 88 33 33 30 ou par mail : hdaude@cantal-destination.com

RAPPEL :

Pour tous ceux qui font des travaux, il est **OBLIGATOIRE** de faire une déclaration préalable (changement de portes et fenêtres, ouverture, toiture, extension, abris.....) et ce, avant de commencer la modification ou la rénovation.

DEMANDE de DOCUMENTS : (permis de construire, demande de travaux, etc...)

Il est IMPERATIF de renseigner votre adresse précise, en l'occurrence celle qui vous a été attribuée lors de l'adressage.

Avec ce bulletin, vous est remis un document explicatif pour tous types de travaux.

PERMANENCE GENDARMERIE

La nouvelle brigade mobile mise en place le 16 mai 2024 sur le territoire change ses horaires. Les permanences se feront les jeudis de semaines impaires, de 08h30 à 11h30.

Ce service permet :

- d'améliorer l'offre de sécurité et le lien avec la population,
- d'aller à la rencontre des personnes ayant des difficultés pour se déplacer dans une brigade,
- de renforcer les services de proximité tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plaintes ou encore les démarches de procuration.

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Brigade Territoriale Mobile de l'EST LIORAN

POINT D'ACCUEIL

Besoin de déposer une **plainte**, déposer une **main courante**, demander un **renseignement**, nous sommes en mesure de vous recevoir au lieu et horaire indiqué ci-dessous :

Mairie VIEILLESPESE

jeudi de 08H30 – 11H30
(semaine impaire)

Prise de rendez-vous préalable ou demande de renseignements possible à l'adresse mail suivante :

btm.est.lioran@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'absence nous sommes joignables aux horaires indiqués ci-dessus via le numéro de téléphone suivant : **06 46 88 30 85**



Ma Sécurité
Application Grand Public
SIMPLIFIEZ VOS DEMARCHES

Téléchargez l'appli «Ma Sécurité» !
pour trouver une brigade, obtenir les
numéros utiles, être alerté et s'informer ...



UNE QUESTION ?
BESOIN DE CONTACTER LA GENDARMERIE ?

En dehors des cas d'urgence,
vous pouvez échanger par messagerie instantanée
avec un gendarme en flashant ce QR Code

24H/24 - 7J/7

NUMÉROS
D'URGENCE

17
Police
Gendarmerie

112
Appel
d'urgence

RDV possible à domicile pour les personnes à
mobilité réduite ou cas exceptionnel

Restons connectés :



Les chiffres des dépenses et recettes de la commune en 2024

Comptes administratifs 2024

Section de fonctionnement

DÉPENSES	2024	Prévision 2025
Charges à caractère général	84 787,42	100 762,59
Charges de personnel	114 736,06	119 990,00
Autres charges de gestion courante	36 699,39	46 100,00
Intérêts d'emprunts	1 063,71	1 900,00

RECETTES	2024	Prévision 2025
Impôts et Taxes	103 263,41	101 769,00
Dotations et participation	123 197,57	122 753,00
Autres produits de gestion courante	45 129,91	36 340,00

Section d'investissement

DÉPENSES	2024	AIDES
Capital d'emprunts	16 089,44	
Ecole plafond cantine et acoustique	9 238,50	
Ecole table à langer et lits	404,52	
Ecole lave-vaisselle	449,99	
Ecole téléphone Duo	169,99	
Voirie	36 833,62	DETR 3 239,00
Ecran mairie	199,80	
Clé transmission dématérialisation	220,00	
40 chaises salle polyvalente	1898,88	
Table de pique-nique La Fageole	491,76	
Rallonge électrique	210,54	

RECETTES	
Subvention Auberge	49 180,77
FCTVA (récup invest.N-2)	21 464,67

Dépenses d'investissement prévues en 2025

Toit du four du Pradal	6 900,00	St Flour Co Aides 10 000
Toit de la sacristie	17 000,00	Département 2 466
Toit du four du Vialard	4 800,00	
Eclairage public à La Moureyre	330,00	
Panneaux photovoltaïques Auberge	17 000,00	DETR 4 000
Toit bâtiment de la gare	2 600,00	
Renaturation du bourg Travaux	403 806,00	Région 89 000
Renaturation du bourg maîtrise d'œuvre	18 001,00	Département 39 800
Emprunt à déterminer en fonction des aides obtenues		
Appartement Presbytère rénovation	5 870,00	
Ecole 3 tablettes numériques	2 000,00	
Ecole banc	270,00	
Ecole meuble rangement	480,00	
Tondeuse	1330,00	
Godet	1500,00	

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

DÉPENSES	2024	BP 2025
Charges à caractère général	290,01	2 512,17
Charges de personnel	1 000,00	1 000,00
Atténuation de charges	1 286,00	1 100,00
Autres charges de gestion courante	1 875,15	2 500,00
Charges financières	724,10	680,00
Amortissements	10 957,66	10 958,00
RECETTES		
Ventes de produits et prestations	10 694,33	10 700,00
Autres produits de gestion courante	125,99	122,00
Produits exceptionnels	0.00	1 000.00
Quotte part de subvention	4 454,43	4 455,00

Section d'investissement

DÉPENSES		
Emprunt	2 200,00	
Assainissement diagnostic	29 139,81	26 746,71
Assainissement travaux au Soul	5 328,00	
Amortissement	4 454,43	
RECETTES		
Amortissement	10 957,66	

Dépenses prévues en 2025

Assainissement mise aux normes au bourg	248 620,76
Travaux Station du bourg	4 200,00
Travaux assainissement route du Soul	12 000,00

AIDES

DETR 59 784/Loire Bretagne 71 350
+ FCS 25 000 + emprunt à déterminer

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – MULTIPLE-RURAL

Section de fonctionnement

DÉPENSES	2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 853,13	8 068,00
Autres charges de gestion courante	4 150,00	10,00
Charges financières	3 178,21	1 922,00
RECETTES		
Dotations et participations	5 000,00	10 000,00
Autres produits de gestion courante	8 272,47	0.00

Section d'investissement

DÉPENSES		AIDES
Emprunt	6 320,00	
Auberge	1 989,48	DETR 2021 : 35 599/DSIL : 100 882 AIDE maitrise d'œuvre : 20 738
Dépenses prévues en 2025		
Auberge trois lits (chambres d'hôtes)	5 000,00	

PROJET ASSAINISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DU BOURG

L'ensemble du projet avance, cependant les travaux ne débuteront qu'au printemps prochain.

En effet, l'entreprise retenue doit réaliser les travaux à Molompize cet été jusqu'à fin octobre, et la déviation se fera vers Vieillespesse.

Dossier **ASSAINISSEMENT** –

Le bureau d'étude a estimé le montant des travaux à : 282 365 € HT soit 338 838 € TTC.

3 offres ont été déposées : l'entreprise MARQUET a été retenue pour un montant de :
210 761,20 € HT soit 252 913,44 € TTC.

Les aides calculées sur le HT :

DETR = 30 % du montant éligible de 199 280 € HT soit 59 784 €.

FCS (Fonds Cantal Solidaire) = 30 000 €.

Agence de l'eau = prévu 50 %, en attente de confirmation.

L'installation d'une pompe de relevage avec raccordement électrique est prévue à la place de la STEP (station d'épuration) EST du bourg obsolète.

Pour ce faire, l'achat de terrain par la commune à Mr et Mme Dominique CONTE est en cours.

Dossier **AMENAGEMENT du Bourg** –

L'estimation du bureau d'étude s'élève à 347 631,40 € HT soit 417 157,68 € TTC.

4 offres ont été déposées : l'entreprise MARQUET a été retenue pour un montant de :
336 489,70 € HT soit 403 787,64 € TTC.

Les aides calculées sur le HT :

DETR – le dossier de demande sera déposé en 2026.

Aide contrat région = 89 000 €

Département = revêtement RD 909 = en attente.

FCS ou amendes de police = en attente.

Une réunion publique est prévue dans l'automne pour informer les habitants concernés par la traversée du bourg (dont mise en conformité de l'assainissement).

EOLIENNES ENGIE GREEN (parc éolien Vieillespesse-Rézentières)

Le porté à connaissance concernant le renouvellement du parc a été déposé en Préfecture.

Lors de nos rencontres avec les agents du parc, nous avons pu renégocier les redevances d'occupation et l'entretien des chemins :

- Jusqu'à présent, la société éolienne nous versait une redevance unique d'occupation (servitudes) d'un montant de 1 700 €/an révisable à 2,5 %.

- Après la restructuration du parc, la redevance unique d'occupation s'élèvera à 1 800 € par/an plus 3 000 €/an pour l'entretien des chemins. Le tout sera révisable à 2,5 %/an.

Cette année, le parc éolien fête ses 15 ans, nous sommes tous conviés le 22 juillet 2025 à Rézentières.

ETE 2025 – SECHERESSE -

En date du 4 juillet 2025, le Préfet a classé notre commune au niveau « ALERTE » concernant l'usage de l'eau du sous bassin Alagnon et haut-Allier.

La responsabilité individuelle et collective reste nécessaire pour garantir une gestion très précautionneuse et économe de la ressource en eau.

Pour information, l'arrosage des jardins est interdit entre 13 h et 20 h.

L'arrosage des pelouses, des espaces verts, des massifs fleuris, etc....est interdit entre 8 heures et 20 heures.

L'arrosage d'arbres et arbustes est interdit sauf pour les plantations de moins de 3 ans (autorisé de 20 h à 8 h).

Le remplissage de piscine familiale est INTERDIT.

Le lavage des véhicules et autres engins est interdit.

Nous rappelons aux agriculteurs que les points de remplissage des tonnes à eau sont opérationnels :

- à PYDERE (après l'étang de la Fageole)
- à SALINAT (Lieu-dit Salinat au Pradal)

Il est recommandé de consulter régulièrement le site de la commune (www.vieillespesse.fr) ou les réseaux sociaux pour l'évolution éventuelle de cet arrêté. (Possibilité de passer en ALERTE renforcée ou plus, pour une restriction plus sévère).

TRANSPORT SCOLAIRE

Quelques chiffres :

– La Région dans le Cantal

- 5 000 élèves du Cantal sont transportés par la Région ;
- 10 000 km parcourus chaque jour par les cars scolaires (hors km à vide);
- 253 507 voyages ont été enregistrés sur les 24 lignes régulières et saisonnières en 2024 ; 
- La Région travaille avec l'aide de 8 Autorités Organisatrices de second rang (AO2) qui sont les Communautés de Communes ;
- 200 tarifs différents sont recensés sur la base de ceux hérités des départements. Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis le transfert de compétence en 2017 ;
- Le coût moyen annuel par élève transporté était estimé à 1 200 € en 2017, il est aujourd'hui évalué à près de 1 500 € (1 800 € pour le Cantal);
- La Région modernise, développe et travaille à la sécurisation son réseau.



ABONNEMENT NOUVEAUTÉ
SCOLAIRE + MOBILITÉ RÉGION

→ **Gratuit*** pour les maternelles et primaires

→ **120 €/an*** pour les collégiens et lycéens

Pour tous un **accès illimité** au réseau
La Région vous transporte pendant 1 an**

La date limite pour les inscriptions concernant le transport pour l'année scolaire 2025-2026 est fixée au 19 juillet 2025 inclus.

A partir du 30 juillet, une majoration de 30 euros sera effectuée même pour les abonnements gratuits.

L'inscription peut se faire via la plateforme de la région ou par le formulaire à transmettre.

Concernant le transport sur la commune de VIEILLESPESE :

- 2 lignes seront mises en place à la rentrée si au moins 3 élèves ayant droits sont inscrits (St Flour et Massiac).
- La ligne de St Flour est maintenue pour permettre aux élèves de terminer dans leur collège. (possibilité de rapprochement pour la fratrie = ligne maintenue pour 4 ans maxi).
- Pour ceux qui souhaitent aller sur St Flour pour la 6^{ème}, possibilité de prendre la ligne en tant qu'élève non ayant droit, soumis à la disponibilité dans le bus.
- Idem pour le primaire.

- Tarification

Statut	Etablissement	Régime	Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drome, Isère, Loire, Haute-Savoie	Puy-de-Dôme	Haute-Loire	Savoie
Elèves ayants droit	Ecole maternelle ou élémentaire Collège ou Lycée	Interne ou demi-pensionnaire (mêmes tarifs)		0 €		
			120 €	167 €	225 €	130 €
Elèves non-ayants droit				225 €		

Nota : Une réduction tarifaire peut s'appliquer pour les familles nombreuses selon les modalités suivantes : 50% du tarif ayant-droit pour le 3^{ème} élève bénéficiant d'un abonnement scolaire payant et gratuité à partir du 4^{ème} élève bénéficiant d'un abonnement scolaire payant.

 La Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région qui agit

RENOUVELLEMENT DES BAUX DES BIENS DE SECTION DE LA FAGEOLE

Le renouvellement des baux arrivant à échéance, une réunion avec les agriculteurs des 5 exploitations agricoles concernés a eu lieu le 17 avril 2025.

Avec l'entente de tous, les baux des biens de section ont été reconduits à l'identique pour une durée de 9 ans. Ce fût l'occasion de réviser le règlement d'attribution des terres à vocation agricole ou pastorale.

LES TRAVAUX :

Le toit du four du Pradal a été restauré.



Four du Pradal



Une VMC a été installée dans 2 appartements du presbytère.

ECOLE :

Suite à la démission de Mme LOUBAT Béatrice au poste d'Agent polyvalent (ménage des locaux communaux et garderie des enfants après l'école) une nouvelle employée a été embauchée : Mme Nathalie BIGOT depuis mars 2025.

Mme Anne-Lise BAUDOIN, institutrice des petits a demandé sa mutation ; elle sera effective à la rentrée prochaine. La remplaçante sera Mme Marine JIMENEZ.

A la rentrée de septembre, 7 élèves quittent l'école (dont 2 pour le collège) et 4 nouveaux inscrits arrivent. A ce jour, 26 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2025-2026.

La kermesse de l'école a eu lieu jeudi 3 juillet. Les enfants ont été heureux et fiers de présenter un beau spectacle.

Les enfants ainsi que les maires ont offert des fleurs à Anne-Lise pour son départ. Ce fût un grand moment d'émotion.

La soirée s'est terminée avec le partage du verre de l'amitié et la dégustation de pâtisseries confectionnées par les parents d'élèves.

Nous souhaitons de bonnes vacances aux institutrices ainsi qu'aux enfants et une bonne installation à Anne Lise dans sa nouvelle école.



POINT AUBERGE

Concernant la gérance :

Le jugement de clôture de la liquidation a été repoussé au 21 octobre 2025.

L'état des lieux du logement et du commerce s'est réalisé en présence d'un huissier de justice le 11 juillet 2025.

Nous avons des demandes pour la gérance de l'auberge, qui sont envoyées au liquidateur ; c'est à lui que revient le choix du candidat tant que le jugement de la liquidation n'est pas prononcé.

Concernant le litige avec l'architecte :

Le jugement sera rendu le 31 juillet 2025.

Des demandes d'indemnisation ont été faites pour les malfaçons, pour les loyers offerts suite aux retards des travaux, et pour le surplus d'électricité dû au dysfonctionnement de la pompe à chaleur.

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Nous remercions l'ensemble des agriculteurs qui ont participé à la collecte pour le recyclage des plastiques agricoles.



FOIRE

Quelques photos de notre belle foire du 18 mai 2025



Notre traditionnelle foire s'est déroulée sous un beau soleil, permettant à nos associations et exposants de contenter tous les visiteurs.

FETE DES VOISINS

Cette année les habitants du Soul se sont réunis le 23 mai 2025 pour célébrer la fête des voisins.



Une belle occasion pour se retrouver autour d'un buffet et ainsi prendre des nouvelles de tous. Une superbe initiative de la part des organisateurs qui sera renouvelée, on l'espère chaque année.

FEU DE LA SAINT-JEAN

Cette année le feu de la Saint Jean s'est déroulé au Soul, ce fut une belle réussite grâce à la motivation des bénévoles du comité des fêtes et des habitants du hameau.



ETAT CIVIL

Naissance : le 16 janvier 2025 Emilien fils de Bruno et d'Elodie PASTOUREL du Pradal.

De nouveaux arrivants sur notre commune :

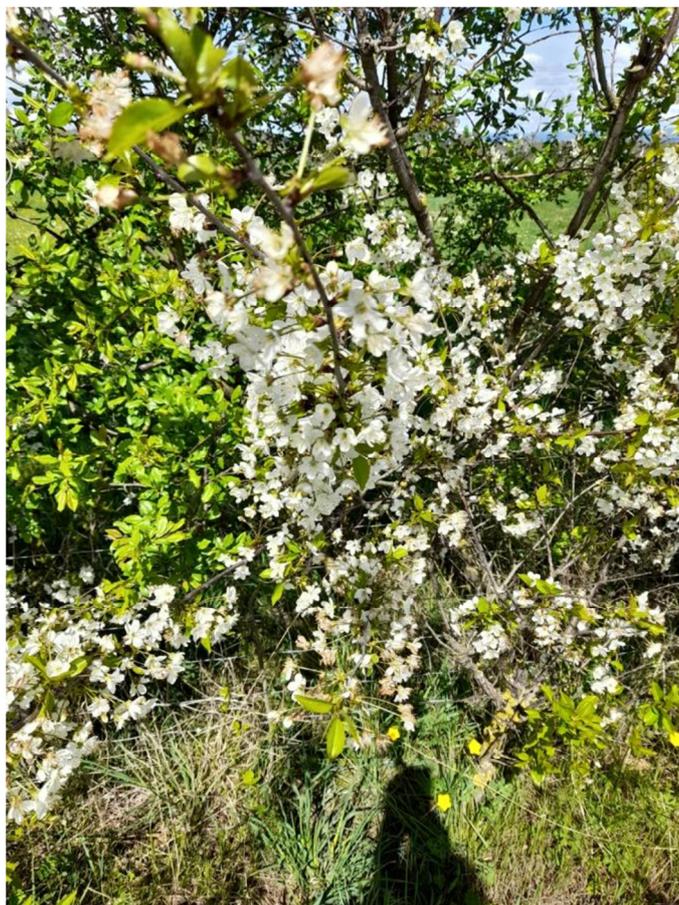
Au Vialard :

- Marc TLEMCANI et Océane PERROTEY avec leurs 2 enfants
- Claude LO CONTE

A Loubinet : Aurélie BRINGER et Loïc MONTARON et leurs 3 enfants

A Joli village : Jean-François CHABANIER

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue sur notre commune !



10 phrases difficiles à prononcer :

1 - Seize chaises sèchent.

2 - Un chasseur sachant chasser doit savoir chasser sans son chien.

3- Le plat ploie sous le poids ou ne ploie point ?

4- Si six scies scient six cyprès, six cent six scies scient six cent six cyprès !

5 - Suis-je bien chez ce cher Serge ?

6 - Les chaussettes de l'archiduchesse sont-elles sèchent ?

7- Seize jacinthes sèchent dans seize sachets secs.

8- Je troque trente trucs turcs contre treize textes Tchèques.

9 - Quarante carottes crues croient que croquer crée des crampes.

10- Cinq chiens chassent six chats.

